

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2017

SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (N° 164)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 417

présenté par

M. Peu, M. Wulfranc, M. Azerot, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet,
M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, M. Lecoq, M. Nilor,
M. Fabien Roussel et M. Serville

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 2 donne aux préfets un pouvoir large et inédit de contrôle sur les lieux de culte susceptible d'aboutir à des mesures disproportionnées et discriminatoires.

Cet amendement propose donc sa suppression.